Inclusion, exclusion, justification

Autor(en): **Cohen, Marcel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **25 (1961)**

Heft 99-100

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399271

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

INCLUSION, EXCLUSION, JUSTIFICATION

La question est celle de certaines catégories mineures [1]. En général noyées dans des catégories plus vastes, sans qu'à leurs valeurs sémantiques correspondent des marques morphologiques qui les isolent, il advient cependant qu'on puisse les caractériser.

Ainsi en français il arrive que les petites catégories qui vont être étudiées présentent la particularité d'avoir à la fois deux aspects, l'un se rangeant dans l'expression de la circonstance accessoire, l'autre dans l'expression des relations de circonstance. Comme cette dualité ne leur est pas absolument réservée il faut mettre une atténuation à la définition de cette marque complexe, ou rechercher si l'énumération des petites catégories ainsi désignées par leur aspect ne doit pas s'étendre.

L'étude présentée ici comporte, en détaillant suivant diverses sous-catégories, une liste plus abondante que le résumé constitué par le titre. Elle reste au total un essai, qui appellerait des prolongements.

Le sujet est traité essentiellement pour le français, avec quelques excursions au dehors, pour indiquer certaines analogies entre langues différentes. Il n'y a qu'un petit nombre de références dans les notes. Généralement les faits ne sont pas distingués dans les grammaires, ils sont pauvrement cités dans les ouvrages descriptifs et historiques. Les dictionnaires existants sont de peu de secours. Un maximum de références a été donné pour M. Grevisse *Le bon usage*, 7e édition, 1959 (cité ici *Grevisse*), l'ouvrage le plus complet et le plus moderne dont on dispose; il n'en résulte pas que les mêmes sujets n'ont pas été traités ailleurs [2].

1. Benjamin Lee Whorf, *Language, thought and reality*, 1956, p. 87-101, Grammatical categories, p. 89, définition de la *covert category*, qu'on peut aussi (p. 92) appeler *cryptotype*. Exemples en anglais : le genre (qui n'apparaît que dans les pronoms) ; les verbes sans passif, comme *go*, *sit*.

2. Dans Grevisse, § 784, le sujet est bien amorcé. Il faudrait des monographies pour tous les termes qui sont en question, avec des indications de fréquence (noter p. 692, bas, un exemple de *compris* pour *y compris*).

A. Inclusion.

1. 'Compris' « Cette chambre d'hôtel se loue pour 20 NF par jour, taxes y comprises » ou « y compris les taxes » ; ou bien « Il m'a fait visiter tout son appartement, la cuisine comprise » ou « y compris la cuisine ».

Telles sont, au choix, les expressions habituelles de l'inclusion en français. Quel que soit le détail, il s'agit d'une annexe de proposition, dont la place n'importe pas : « Les gens compris, tout me plaît dans cet endroit » — « Tout me plaît dans cet endroit, les gens compris ».

Construction *a*. Le participe-adjectif du verbe ' comprendre ' est employé comme deuxième terme d'une proposition participe, adjointe avec une légère disjonction par la virgule (signe graphique du ton suspensif) à la proposition qui exprime le fait principal. L'adverbe-pronom *y* (équivalant à 'dedans') renforce l'idée d'inclusion ; l'emploi n'en est pas obligatoire ; des numérations seraient intéressantes. Lorsqu'il y a 'tout', il n'y a pas 'y' : « toutes taxes comprises ». Le participe a le même genre et le même nombre que le nom sujet. La marque du féminin est ici valable pour l'oreille.

Construction *b*. Le même participe 'compris' est mis en tête, figé au masculin singulier, régulièrement précédé de *y* (sauf dans « tout compris », et des emplois exceptionnels)[1]. Cette combinaison apparaît comme une locution prépositive, qu'on peut remplacer dans le premier exemple par la préposition simple 'avec', qui est apte ici à exprimer elle aussi l'inclusion. A vrai dire, en l'absence d'un cas prépositif en français, l'interprétation prépositive ne s'impose pas absolument. Dans certains exemples l'épreuve de la commutation inviterait à ne pas exclure une interprétation adverbiale. « Il a payé la dépense, même les taxes », « les taxes inclusivement » ; « il m'a fait visiter tout l'appartement, même la cuisine » ou à la rigueur « la cuisine inclusivement ». Au reste le mot 'avec' donné ci-dessus comme préposition est aussi employé comme adverbe : « Il a payé la dépense, les taxes avec ».

L'histoire du figement de *y compris* est à faire. Il faudrait y comprendre celle de l'expression composée *jusques et y compris* qui peut se trouver même devant une préposition : « Des gens instruits emploient cette tournure, jusques et y compris des académiciens » ; « Cette tournure se trouve dans plusieurs dictionnaires jusques et y compris dans celui de l'Académie ».

1. Voir fin de la note 2, page 251.

Il faudrait pour chaque période établir des comparaisons de fréquence. A l'estime, il semble que *y compris* invariable, né postérieurement, ait gagné progressivement. Depuis quelques années il a fait un bond en avant, dans des conditions spéciales.

Naguère, lorsqu'une phrase à inclusion comportait un complément prépositionnel, l'élément d'inclusion avec 'compris' était mis en apposition avec le nom complément, sans répétition de la préposition : « Il est venu avec toute sa famille, chien compris » ou « y compris le chien ».

Dans un usage qui a dû commencer vers 1950 (je le notais comme répandu en 1955), la préposition est répétée, et seule la construction du type *b* est employée « Il est venu avec sa famille, y compris avec le chien ».

Plus souvent sans doute, 'y compris' se trouve devant une préposition qui n'apparaît pas précédemment : « Ici il y a des tableaux partout, y compris dans la salle de bains ». Ces constructions non remarquées ni par conséquent blâmées par les puristes se répandent de plus en plus, aux dépens de la construction *a* [1].

Voici des exemples récents, le premier avec préposition répétée : « ... dans tous les pays, y compris dans les articles qui ne sont pas de premier plan... » (référence imprécise *Votre courrier*, 1960 ou 1961) ; « C'est dire qu'il reste beaucoup de travail, y compris pour les linguistes » Georges Mounin, *Bulletin de la Société de Linguistique*, 55, 1960, p. 44. « Y compris par rapport aux luttes nécessaires » J. Chambaz, agrégé d'histoire, oralement, 1961 ; « Dans dix ans, la production soviétique dépassera celle des U. S. A. (y compris par habitant) » *Humanité*, 1er août 1961.

Le terme 'y compris' peut se trouver devant d'autres mots que des prépositions.

Voici un exemple devant un adjectif : « ... Les possibilités supérieures, y compris morales, qui sont inscrites dans le cerveau humain ». J.-F. Le Ny dans *La Pensée*, n° 95. Janvier-février 1961, p. 114.

Exemples devant conjonction :

« ... dont il défend tous les intérêts, y compris lorsqu'il approuve... » Guy Besse, professeur de philosophie (avant 1959) ; « ... C'est une poli-

1. La construction innovante de 'y compris' a été signalée pour la première fois (sous réserve d'une priorité possible qui ne s'est pas manifestée jusqu'à présent) en 1959 : Marcel Cohen, « *On en trouve de nombreux exemples, y compris chez les bons auteurs* » dans *Étude de la langue française*, nos 21-22 (Tokyo, mai 1959), p. 1-3. Les exemples cités dans cet article n'ont pas été repris ici.

tique de principe valable y compris si nous étions au pouvoir » Maurice Perche, instituteur, député, 1958.

La seule interprétation naturelle dans ces cas est celle d'un emploi adverbial de ' y compris ', en commutation possible avec ' même ', ' aussi ', ' en particulier [1] '.

2. ' inclus '.

La construction *a* est possible, mais rare.

On peut dire : « Il a posté la lettre, facture incluse ».

Il existe en outre un adjectif composé avec l'élément adverbial *ci* : « Veuillez examiner la facture ci-incluse ».

En correspondant à la construction *b* de 1, on trouve ' ci-inclus ' invariable immédiatement suivi de l'élément nominal, ou détaché : « Vous trouverez ci-inclus deux quittances » ou « Ci-inclus, deux quittances ». Dans les deux cas, on interprète cet élément comme adverbial [2],

Pour l'adverbe ' inclusivement ', voir sous 1.

3. ' jusque '.

Cet élément, à côté de son sens principal qu'on peut définir ' approche jusqu'au contact ' ou ' aboutissement ' est aussi apte à exprimer l'inclusion, en combinaison avec diverses prépositions : « jusqu'au chien, tout le monde était venu » ; « jusque sous mon lit il y avait des fourmis » [3].

Pour ' jusques et y compris ', voir ci-dessus sous 1.

Dorénavant la construction de la préposition complexe à premier élément ' jusque ' est concurrencée par ' y compris ' suivi de préposition.

Soit la phrase de Romain Rolland (citée dans *Europe*, nov.-déc. 1960,

1. G. Gougenheim, signalant dans le *Français moderne*, 1960, p. 239-240, l'article cité dans la note 1 de la p. 253 (en une note qui a été reproduite dans *Étude de la langue française*, nos 25-26 (Tokyo, 1960) préférait interpréter toujours ' y compris ' comme préposition. Il invoquait à l'appui les usages en combinaison des termes d'exclusion, considérés comme des prépositions (*hormis*, *hors*, *sauf* [c'est par inadvertance que *en dehors de*, *à l'exception de*, *à l'exclusion de* ont été ajoutés]). Dans une lettre privée du 26 octobre 1960 il invoquait aussi les suites : « de chez son oncle », « de dessus l'armoire », etc. Ce dernier cas n'est pas le même : une préposition composée y correspond à une précision pour une seule indication de lieu, tandis que pour *hormis dans* ou *y compris dans* les notions additionnées d'exclusion ou inclusion et de lieu sont hétérogènes.

2. *Grevisse* étudie ' ci-inclus ' en même temps que les expressions de l'adjonction au § 785.

3. *Grevisse*, § 939, 4. « *Jusque* s'emploie parfois comme terme de soulignement au sens de « même ». Exemples avec ' à, dans, sur, de '.

p. 44) « Il [Tolstoï] était jaloux jusque de ses filles. Il ne leur pardonnait pas de se marier ». La construction qu'on pourrait attendre actuellement serait « ...jaloux y compris de ses filles ».

4. *Latin.* Le latin ne distingue pas l'inclusion en général. On emploie les prépositions *cum* 'avec', *inter* 'parmi'.

Cependant on peut aussi employer les expressions de l'exception à l'ablatif absolu, en les niant : « *non omisso, non excepto* ».

5. *Arabe classique.* On trouve des emplois de participe à l'accusatif, équivalant à l'ablatif absolu ou à la construction participiale française, ainsi *dāḫilan* de la racine *d ḫ l* 'entrer'.

On trouve aussi des petites propositions nominales en annexe telles que *wa-fihi* 'et dans celui-ci', *wa-min ǧumlatihi* 'et dans son total'.

La préposition *ḥattā*, expression de l'aboutissement, a aussi le sens inclusif, comme 'jusque' du français.

6. *Éthiopien.* L'éthiopien classique (guèze) ne semble pas distinguer l'inclusion; il emploie *məsla* 'avec'. L'amharique dispose de l'emploi étendu du gérondif, souvent figé en adverbe : *čamməro* 'en ajoutant' est un bon équivalent de 'y compris'.

B. Adjonction.

1. 'joint', 'annexé'. Ces participes se construisent comme 'inclus'; ainsi « ci-joint quelques références » [1].

Il y a parallélisme avec l'élément dès l'origine invariable 'contre' : « ci-contre un tableau complet ».

La langue dispose d'une expression subjonctive, avec une petite proposition verbale ; le XVIIe siècle avait : 'joint que', au XXe siècle on emploie 'joint à ceci que'.

2. 'sans' : on trouve différentes expressions négatives de l'adjonction ou addition, avec 'sans' et un infinitif 'sans compter', 'sans parler de', 'sans oublier', 'sans négliger'.

3. *Anglais et allemand.*

J'insère ici deux expressions d'interprétations plus ou moins difficiles,

1. Pour *Grevisse*, voir notes ci-dessus. Du même auteur, pour *ci-joint*, voir *Problèmes de langage*, Paris (PUF) 1961, p. 164-168.

et qui participent à l'adjonction par la voie de la mise à part (sur laquelle voir 4). En anglais *let alone, let be,* qui sont peut-être des impératifs, en allemand *geschweige dem,* pour lequel vaut la même question. (Voir ci-dessous 4).

4. *Éthiopien.*

Le guèze a un *ḫəḍəgəssā*, impératif « laisse donc » à valeur adverbiale « sans compter », et l'amharique emploie de même *yəhəss yəqər* « que ceci reste de côté ! » « laissons ceci » (Noter la parenté possible d'emploi avec l'anglais et l'allemand). D'autre part l'amharique peut employer la négation de l'exclusion, sous forme d'une petite proposition de circonstance accessoire avec la subjonction *sə* 'tandis que' *yəhəs sayqar*' 'ceci-tandis qu'il ne manque pas' = 'sans oublier ceci'. (Références sous C, 10).

C. Exclusion.

C'est le chapitre le plus souvent remarqué et le mieux étudié, ce qui permet d'abréger ici le développement. On remarquera le parallélisme d'ensemble avec l'inclusion, ainsi que les différences de détail. Il n'est pas distingué entre les différentes sortes d'exclusion[1].

1. 'Excepté'.

Le parallélisme avec l'emploi de 'compris' est flagrant. Construction *a* : « il aimait tous les fruits, les pêches exceptées » ; construction *b* « il aimait tous les fruits, excepté les pêches ».

1. Gérard Moignet, *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève (Droz) 1959, soigneuse étude historique, allant jusqu'à l'état actuel ; bonne bibliographie d'ensemble, les références de détail se trouvant dans les notes de bas de pages.

L'histoire est intéressante à suivre, depuis le bas-latin ; ici il n'est tenu compte que des tours modernes. P. 11 « L'exception apparaît... comme l'opposition d'un élément particulier à un élément plus général, et se distingue ainsi de la simple adversation, qui oppose des notions ou des jugements sans considération de leur degré de généralité... L'exception sera différenciée de la simple « mise à part » bien que la distinction soit malaisée tant les deux notions sont voisines. (Voir ci-après, p. 260 n. 2)... On fera le départ entre l'exception et la restriction ». Noter que le terme 'exclusion' n'est pas employé. Un index permet de retrouver les mentions des différents faits : en conséquence il n'est donné ici qu'un choix de références de détail.

Il me paraît utile de citer ici une phrase du compte rendu de R.-L. Wagner sur ce livre dans le *Bulletin de la Société de Linguistique*, 1960 (comptes rendus), p. 145 : « Ces concepts [du type de l'exception], il va sans dire *n'existent* que là où un idiome possède des moyens qui permettent de les différencier ».

L'examen des textes permet de suivre le figement de 'excepté' jusqu'à l'état moderne, où on le qualifie unanimement, semble-t-il, de préposition. Au XVIe siècle, on trouve encore des accords en tête de phrase, du type de « Exceptée la nacelle où étaient ces deux petits enfants » (Amyot).

L'emploi que ne connaît pas 'compris' (avant la dernière période) est celui qui s'est développé devant conjonction. On parle de locution conjonctionnelle ou conjonction [subjonction] composée. Ainsi 'excepté que' rare au XIIIe siècle devient plus fréquent au XVIe, il est usuel à partir du XVIIe siècle. 'Excepté si' n'est pas mentionné à date ancienne, et est peu cité pour nos jours; on notera le parallélisme de 'y compris si' (voir ci-dessus A 1); il paraît assez rare dans l'usage, concurrencé par 'sauf si' (voir ci-après) et par le fréquent 'à moins que' qui, avec son subjonctif, n'a pas exactement la même valeur [1].

Il faudrait encore ajouter les combinaisons avec les subjonctions temporelles 'quand' et 'lorsque'. Ainsi : « Cet animal est doux, excepté quand il a faim » ou « lorsqu'on l'excite ».

Quant à l'emploi devant préposition, il paraît si naturel qu'on omet en général d'en parler. Exemple : « Il ne voyage pas, excepté pour affaires ». Mais on a observé que lorsque l'exception porte sur un complément prépositionnel, la construction la plus habituelle est la répétition de la préposition après 'excepté' : « Un enfant abandonné de tous, excepté de sa mère » [2].

De la même racine, comme locution prépositive, on trouve 'à l'exception de' dès le XIIIe siècle.

2. 'Sauf'.

Ici encore on voit au cours de l'histoire du français la constitution d'une particule invariable à partir d'un mot variable.

1. G. et R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, 1659, 'excepté que' et 'excepté si'. Damourette et Pichon, *Essai*, II, p. 498 'excepté' (entre autres) comme préposition ; exclusion, § 711, exception, § 717, excepté que, § 881.

G. Gougenheim, *Système grammatical de la langue française*, p. 130-131. Excepté, etc. Considérations sur le passage à l'invariabilité.

Dans *Grevisse*, l'histoire succincte de 'excepté' est mêlée à celle des autres participes qui se sont figés, § 784; 'excepté que' est traité avec d'autres locutions conjonctives restrictives, § 1045, 2° ('excepté si' ne figure pas sauf erreur).

Dans le dictionnaire Robert, de même 'excepté que' figure seul.

2. *Grevisse*, § 910, remarque 5. « Après *excepté*, *hormis* et *sauf*, si le terme duquel on excepte ou écarte est régi par une préposition, on peut ne pas répéter cette préposition, mais presque toujours on la répète ».

Celui-ci était un adjectif 'sauf', féminin 'sauve' que nous avons encore dans les expressions 'sain et sauf', 'avoir la vie sauve' sans songer à les joindre à 'sauf mes parents', où il a dévié de son sens en même temps qu'il se figeait. (La construction *a* de A 1 et de B 1 ci-dessus peut s'observer jusqu'au XVIe siècle). Pour la construction *b* qui a seule subsisté c'est au XVe siècle qu'on trouve (chez Commines) un emploi abondant de 'sauf' fixé à cette forme, et de 'sauf que' avec le sens actuel ; mais le féminin 'sauve' apparaît encore au XVIe siècle (par exemple chez Rabelais). L'emploi avec une préposition suivante est le même que pour 'excepté' en général.

Cependant on doit noter l'emploi possible devant préposition suivie d'infinitif : « Il ne somnole pas, sauf, quelquefois, après avoir mangé ». La valeur est autre dans 'sauf à' : « Je m'arrête, sauf à revenir plus tard sur la question ».

Pour les combinaisons conjonctives, 'sauf que', 'sauf si' ont été signalés. Mais d'autres ne sont pas cataloguées, peut-être parce qu'elles paraissent naturelles : « sauf quand », « sauf lorsque », « sauf après que », « sauf afin que » [1].

3. 'Hors (fors)' 'hormis'.

Pour les deux premiers, il s'agit de mots invariables dès l'origine indiquant l'exclusion par l'extériorité. Mais le troisième est encore un ancien mot variable, participe du verbe 'mettre hors'. Au XIVe siècle on rencontre à la fois 'fors mis' et 'hors mis', avec ou sans accord avec le nom sujet placé après ; au XVe siècle on trouve 'hors mis' semblant devenu invariable ; au XVIe siècle il commence à s'écrire en un seul mot et à perdre l'*s* intérieur.

'Fors' est pratiquement sorti de l'usage, ne demeurant connu que par le mot historique « Tout est perdu fors l'honneur » ; 'hors' et 'hors que' sont à peu près périmés, et 'hormis que', 'hormis si', 'hormis quand' doivent être considérés aussi comme vieillis.

4. 'non compris'.

On peut s'attendre à trouver pour l'exclusion des formes négatives.

1. Suivre l'histoire de *sauf* dans Moignet, *Exception*, en se servant de l'index, et plus brièvement dans *Grevisse*, § 392.

Pour 'sauf que' *Grevisse*, § 1045, 2° Moignet, *Exception*, références à l'index ainsi que pour 'sauf si'.

Voici d'abord la négation de la principale forme d'inclusion : « Ce livre aura cent pages, préface non comprise » ou « non compris la préface » [1].

L'usage est moins répandu que celui du positif; je n'ai pas observé jusqu'à présent de combinaisons avec des prépositions ou conjonctions.

Un mot ici du terme 'exclu' lui-même : il peut s'employer à l'occasion en proposition participe comme tout autre verbe : « Ils ont conversé gentiment, toutes discussions exclues », comme on dirait « toutes disputes défendues » par exemple. Mais il n'y a pas de possibilité d'emploi invariable correspondant à 'ci-inclus'.

'A l'exclusion de' était en usage au XVIIe siècle.

5. 'sinon', 'si ce n'est'.

La négation jointe à la marque de l'hypothèse est un instrument de mise à part. « Il l'a fait par négligence, sinon par paresse » ou « si ce n'est par paresse »; « que dire de lui, sinon qu'il est indolent » ou « si ce n'est qu'il est indolent ».

« Sinon » devant un nom fonctionne comme une préposition ordinaire et peut se grouper avec une autre préposition comme dans l'exemple ci-dessus; 'si ce n'est que' est une construction subjonctionnelle de circonstance accessoire [2].

6. 'ne... que'.

Développement original de la négation composée du français, pour l'expression propre de l'exception, parallèlement à l'emploi des adverbes 'seulement' et 'uniquement' (celui-ci se répandant actuellement) [3].

7. Prépositions ou locutions prépositives diverses : 'à part', 'outre', 'à la réserve de', mises ici pour compléter le tableau lexical [4].

8. *Latin*.

Les participes des verbes indiquant lexicalement l'exception sont employés comme des verbes quelconques à l'ablatif absolu, avec variation en genre et en nombre, soit donc *excepto* (*excepta*, *exceptis*) et *omisso* (*omissa*, *omissis*).

1. Voir *Grevisse*, § 784. Pas de référence dans Moignet, *Exception*, sauf erreur.

2. Pour le développement de ces tournures, voir Moignet, *Exception*, références à l'index.

3. Instrument longuement étudié par Moignet, *Exception*, en même temps que 'ne-pas que'.

4. Voir Moignet, *Exception*, index.

Ce qui est notable, c'est qu'il s'est formé une expression conjonctive invariable *excepto quod* et que dans des textes bas-latins on trouve le même *excepto* figé employé comme préposition avec l'accusatif (*excepto oppida*) ou l'ablatif (*excepto filiabus*), annonce des faits français.

La combinaison négation-hypothèse était en usage : *nisi, nisi quod.*

Les prépositions 'exclusives' se rangent dans l'ensemble des prépositions, sans autre distinction que celle du sens (*sine* 'sans' *extra* « en dehors », d'où « excepté », *praeter* qui a entre autres sens celui de « au-delà de » d'où « en passant par-dessus, excepté ») [1].

9. *Arabe.*

Parmi les prépositions longues (bisyllabiques) clairement rattachées à une racine vivante de la langue, l'arabe a une série de prépositions de l'exception.

La principale est *gayra* « sans » « à l'exception de » (= l'accusatif de *gayru* « autre »). On trouve en outre *ḫalā* (racine « être libre de ») *ɛadā* (racine « aller au-delà ») *ḥašā* (racine « être réservé »).

D'autre part, on emploie en fonction de préposition d'exception le verbe défectif *laysa* 'il n'y a pas' et la négation du verbe « être » *lā yakūnu* 'il n'y a pas'.

La combinaison de négation et hypothèse est aussi représentée dans la composition de la préposition *ɔillā* 'sinon, si ce n'est' et de l'adverbe *ɔinnamā* 'seulement'. (Pour être complets, citons encore *siwā* 'en dehors de').

10. *Éthiopien.*

Le guèze emploie, comme préposition et subjonction ('sans' et 'sans que'), l'élément composé *ɔənbala*, où entre au moins une négation, le reste n'étant pas clair.

L'amharique a des prépositions encadrantes à second élément plus ou moins lourd : celle qui sert à exprimer 'excepté' a pour second élément une petite proposition verbale à verbe figé.

Ainsi *ka-ẓẓih baqar* (ou *bataqar*) « à-ceci-exception » (verbe *qarra* 'être de reste' ou 'manquer').

On peut aussi constituer une petite proposition régulière de circonstance accessoire *yəhəs siqar* « ceci tandis qu'il manque », « excepté ceci [2] ».

1. Je dois les précisions sur le latin à l'expérience et à l'obligeance de Jacques André.

2. Pour les faits éthiopiens, avec des comparaisons rapides, voir trois notes de Marcel Cohen dans les Comptes rendus du *Glecs* (groupe linguistique d'études chamito-sémi-

D. Justification.

Il semble bien qu'on puisse mettre sous cette rubrique des constructions qui comme l'inclusion et l'exclusion alternent plus ou moins entre la variabilité et l'invariabilité, et dont la valeur peut se distinguer de la motivation exprimée soit en finalité par 'pour' ou équivalent, soit en déduction par 'à cause de' ou équivalent.

1. 'étant donné'.

La construction *a* est toujours bien vivante ('ces circonstances étant données') et même un certain nombre de personnes hésitent encore à admettre le caractère de préposition invariable de 'étant donné' en construction *b* : « étant donné ces circonstances » (on trouve encore « étant données ces circonstances »).

Mais il n'y a pas d'hésitation lorsqu'on emploie l'expression subjonctive 'étant donné que'.

2. 'vu'.

La construction *a* est inusuelle, 'voir' étant dans ce cas suppléé par d'autres verbes 'examiner', 'considérer'. Dans la construction *b*, 'vu' peut encore à la rigueur être variable, il est généralement figé, appuyé par la locution subjonctive 'vu que' : ainsi « vu les explications fournies » (et non « vues »).

3. 'attendu'.

La construction *a* est inusitée, au moins de nos jours; le verbe s'est scindé en deux pour le sens, les dictionnaires mettent 'attendre' d'une part, 'attendu' de l'autre.

C'est 'attendu que' qui est seul usuel, notamment dans les jugements, d'où le substantif « les attendus du jugement ».

4. 'supposé'.

Il est probable qu'il faut ranger ici cette espèce de motivation hypothétique.

L'invariabilité n'est pas absolue : « supposé » ou « supposées des circonstances telles que... ». 'Supposé que' est usuel [1].

tiques), tomes IV (1945-1948), V (1948-1951) et VI (1951-1954). Il est question en particulier d'une expression de 'fausse exception' ('mais seulement').

1. Je m'abstiens de mettre au texte certains termes qui demanderaient plus d'étude.

« Approuvé » est donné par des grammaires dans la liste des 'participes invariables'.

« Considéré » devrait être examiné. Quel est l'emploi de 'considéré que', avec l'appui du nom 'considérant'? De même aussi : 'compté'. Citons encore 'eu égard à'.

E. Autres catégories possibles.

Il y a un reliquat.

Le principal élément concerné est 'passé' qui se rencontre assez souvent : « il n'était pas revenu à huit heures passées » ou à la rigueur « huit heures étant passées », mais « passé huit heures on ne peut plus entrer ». Faut-il considérer simplement que les catégories dont une définition a été tentée ci-dessus ont des limites très floues et que les faits considérés peuvent se rencontrer dans d'autres champs sémantiques, ce qui atténue beaucoup la rigueur des observations faites ? Faut-il au contraire rechercher si on peut rattacher sans arbitraire au noyau assez compact qui a été reconnu ce qui paraît au premier abord aberrant ? Il faudrait d'abord un inventaire, puis des études de détail.

En ce qui concerne 'passé', ne pourrait-on pas invoquer une atmosphère de la 'complétude' ? Et alors on pourrait faire comparaître les termes 'quitte', 'dépassé' dont on a noté d'ores et déjà quelques exemples invariables ? Mieux, ne pourrait-on pas faire intervenir ici la 'plénitude' avec 'plein' (« les poches pleines », « plein les poches ») et l'' identité' avec 'même' (« les fleuves mêmes », « même les fleuves »). Le rattachement de 'quitte à' (autrefois 'quittes à' pour plusieurs personnes) serait, semble-t-il, acceptable.

Mais on ne peut pas se dispenser de mentionner le temporel 'pendant' qui n'est devenu préposition qu'au XIVe siècle (flanqué de l'adverbe-conjonction 'cependant'), en provenance d'expressions de la circonstance accessoire (« le siège pendant », « le temps pendant »); faut-il le rattacher à l'inclusion ?

L'étude est à poursuivre [1].

Vue finale. Il semble que pour le français, il y a un groupement assez compact pour qu'on puisse parler d'une caractéristique morphologique

1. La liste de *participes* donnée par *Grevisse*, § 784 est : attendu, compris (non compris, y compris), entendu, excepté, ôté, ouï, passé, supposé, vu. Il a noté des exemples d'invariabilité de : quitte, dépassé, venu, (sitôt) mangé.

La liste donnée pour les adjectifs (et non participes) dans Dubois, Jouannon, Lagane, *Grammaire française*, Larousse, 1961, p. 41 est : excepté, passé, supposé, compris, ôté, étant donné, ci-joint, attendu, vu, approuvé, nu, demi, feu.

C'est Georges Gougenheim qui a rappelé l'origine de *pendant*, à la séance du 6 mai 1961 de la Société de Linguistique où la matière de la présente étude a été exposée.

originale pour les petites catégories examinées, consistant dans le choix entre deux constructions, ce qui peut apparaître comme une sorte de plaisanterie grammaticale.

Il convient d'ajouter qu'il ne s'agit pas d'un état stable. Si on examine le détail des faits, ce qu'il faut noter c'est la marche générale, à allures inégales, vers l'invariabilité, autrement dit l'incorporation dans le lot des mots-outils. Dans certains cas le pas est si bien franchi que la construction variable n'est plus possible.

Dès lors on serait amené à étudier la question sur l'autre face, historiquement : quelles sont les prépositions dont on peut retracer les origines 'variables' ?

A supposer que le processus soit entièrement accompli et qu'on n'ait plus que des mots invariables, d'origines variées, faudrait-il dire que l'idée même d'inclusion ou d'exclusion aurait disparu ? Oui et non. Oui, pour les divisions d'une stricte description grammaticale. Non, dans la mesure où on isole légitimement certaines catégories sémantiques, par exemple si on parle de prépositions ou d'adverbes de lieu, de temps, etc.

Non encore, d'une manière plus subtile, si on recherche les expressions grammaticales variées de la même notion (à la manière de Ferdinand Brunot). C'est ainsi que dans notre développement sur le français les emplois des instruments négatifs dans l'expression de l'exclusion ont été examinés après les emplois des participes figés. Ainsi aussi que la variété des expressions transparaît dans les quelques exemples cités d'autres langues, certains avec des figements assez analogues à ceux du français pour qu'ils contribuent à expliquer ceux-ci.

Au total, on se trouve dans des histoires de notions plus ou moins fugitives ou évanescentes ; cette poursuite d'ombres a bien son intérêt.

Marcel COHEN.